

ID: 052-215200403-20230523-DEL2023\_45-DE

### REPUBLIQUE FRANCAISE Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL-2023-45

# DEPARTEMENT Haute-Marne

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombre de conseillers :

- ~ en exercice 19
- ~ présents 15
- ~ votants 17
- absents 2

OBJET

## Modification du tableau des effectifs

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26 mai 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 17 mai 2023

#### Du mardi 23 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois le 23 mai, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents: André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

<u>Procurations</u>: Catherine THIVET À Emilie BEAU, Damien CORNU À André NOIROT

Etaient absents excusés: Catherine THIVET, Damien CORNU

<u>Etaient absents non excusés :</u> Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121~15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la partie législative du Code Général de la Fonction Publique, prise en application de l'article 55 de la loi de transformation de la fonction publique et à la suite de l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2022,

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et de l'établissement,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire :

-Suite à l'intégration directe d'un agent du Cadre d'Emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux avec le grade d'Adjoint Administratif Territorial dans le Cadre d'Emplois des Adjoints Techniques Territoriaux avec le grade d'Adjoint Technique Territorial et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, de ce fait le poste d'Adjoint Technique Territorial vacant est pourvu,

Publié le 26/05/2023



ID: 052-215200403-20230523-DEL2023\_45-DE

- Suite à l'intégration susvisée, le poste d'Adjoint Administratif Territorial pourvu devient vacant à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023,

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont TNC	Poste vacant
		TITULAIRES			
<u>Filière administrative</u>					
Rédacteur Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe	В	2	2		
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	С	2	1		1
Adjoint Administratif Territorial	С	3	2		1
<u>Filière technique</u>					
Technicien Territorial	В	1			1
Agent de Maîtrise Territorial Principal	С	1	1		
Adjoint Technique Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	С	1			1
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	С	12	10		2
Adjoint Technique Territorial	С	5	5		
Filière culturelle					
Adjoint du Patrimoine Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	С	1	1		
Adjoint du Patrimoine Territorial	С	2	2		
Filière police municipale					
Brigadier-chef principal	C.	1	1		
TOTAL GENERAL		31	25	0	6

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs comme présentée.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 25 mai 2023

dré NOIROT

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER